

Délibération n° 25-1001

CFVU DU 16 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 octobre 2025 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 16/10/2025.*

Présents	13
Représentés	10
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**
- Séance du 25 septembre 2025 -

Etaient présents :

M. ESTEVE, M. FOUCAUD, M. GOFETTE-LEGER, M. LE BOURDONNEC, Mme MEYER, Mme PETIT, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. BOUMENDIL, M. PETIT, Mme VENANT-BOUANANI.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, Mme GONZALEZ-SCAVINO, M. MBONDOBARI, Mme NACHTERGAEL, Mme PINEDE, M. ROUX, M. HOFFMANN, Mme AGUERRA-GUSMAN, M. CADET, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER.

Etaient invités :

Mme MIRAS, Mme MICHEL, Mme LAUNAY, Mme FAUVET, M. BARDET, M. HAUQUIN, M. VALAT.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	14
Nombre de membres représentés	11

Mme Sadran informe les membres de la commission que désormais les procurations devront être adressées exclusivement à la direction générale des services, à l'adresse suivante : secretariat-dgs@u-bordeaux-montaigne.fr

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 10 JUILLET 2025

En l'absence d'observation, le PV est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

☞ ***La CFVU approuve le procès-verbal de la séance 10 juillet 2025.***

II/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME ENTRE L'UNIVERSITE DE HAMBOURG ET L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE RELATIVE AU BACHELOR OF ARTS, DELIVRE PAR L'UHH-GW ET LA LICENCE HISTOIRE DELIVREE PAR L'UBM ;

Mme Michel rappelle que ce partenariat est ancien, la 1^{ère} convention remonte à 2018. Elle précise que les évolutions de la convention concernent uniquement des ajustements du plan de formation (maquette pédagogique).

Les étudiants suivent le même programme de mobilité : L1 à Hambourg, semestres 3, 4 et 5 à Bordeaux et semestre 6 à Hambourg.

La formation bénéficie du soutien financier de l'Université franco-allemande.

Mme Biraud rappelle que, conformément aux usages administratifs, c'est le numéro SIRET de l'État qui doit être mentionné dans la convention.

Mme Michel explique toutefois que ce numéro n'a pas de signification pour les universités partenaires étrangères et souligne que la convention ne comporte pas d'aspect financier.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

👉 La CFVU approuve le renouvellement de la convention de double diplôme entre l'université de Hambourg et l'université Bordeaux Montaigne relative au bachelor of arts, délivré par L'UHH-GW et la licence histoire délivrée par L'UBM.

III/ REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES MOYENS AUX COMPOSANTES, BI 2026

M. Lopez indique que l'enveloppe des moyens alloués aux composantes a été adoptée par le Conseil d'Administration du juillet 2025, le montant est de 407 045 €.

Elle est composée d'une partie de **Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)**, à hauteur de 276 000 €, (+ 5 000 € de plus qu'en 2025) et d'une **Part Ressources Propres générées par l'UFRs**.

Il explique que la répartition de la subvention (SCSP) s'appuie à 70 % sur le nombre d'étudiants inscrits l'année précédente (inscriptions administratives de licence et master, pondérées par un coefficient de 3 pour le master) et les 30 % restants dépendent du volume d'heures complémentaires rémunérées aux intervenants extérieurs, calculé sur l'année précédente.

Pour ce qui concerne la part de ressources propres, elle est composée de la taxe d'apprentissage (Montant des recettes de TA relevé sur l'exercice en cours à date de production modèle), de recettes formation continue, diplômes propres et VAE et des recettes des cours du soir générées par le département des langues du monde. Pour tenir compte de la contribution active de l'UFR L&C à l'offre de formation et à son encadrement (47 % des heures du DLM sont assurées par des enseignants statutaire rattaché de L&C), une part des revenus générés par les cours du soir est reversée à l'UFR L&C à hauteur de 14 %.

Il signale une augmentation de la part allouée aux composantes, avec ré-indexation du taux de ressources propres de 40 % à 43 %. Toutefois l'effet de la ré-indexation est neutralisé par la baisse de plus de 30 % des ressources propres de Langues & Civilisations et Humanités.

A noter enfin la suppression de l'allocation exceptionnelle de 35 000 € dont a bénéficié l'UFR STC en 2025.

Répartition de l'enveloppe des moyens aux composantes :

MODELE ALLOCATION DES MOYENS AUX UFR 2026			
	Répartition 2026	Répartition 2025	Variation
Part de l'enveloppe SCSP par composante (1)	276 000 €	271 000 €	
UFR Humanités	131 040 €	126 197 €	4 842 €
UFR Langues et civilisations	96 764 €	99 340 €	-2 576 €
UFR STC	48 197 €	45 463 €	2 734 €
Total	276 000 €	271 000 €	5 000 €
Part des Ressources propres par composante (2)	43%	40%	3%
UFR Humanités	32 059 €	42 946 €	-10 888 €
UFR Langues et civilisations	40 766 €	46 980 €	-6 214 €
UFR STC	58 219 €	42 013 €	16 207 €
Total	131 045 €	131 939 €	-895 €
Part Allocation complémentaire exceptionnelle (3)			
UFR Humanités	0 €	0 €	0 €
UFR Langues et civilisations	0 €	0 €	0 €
UFR STC	0 €	35 000 €	-35 000 €
Total	0 €	35 000 €	-35 000 €
Total (1)+(2)+(3)**			
UFR Humanités	163 098 €	169 144 €	-6 045 €
UFR Langues et civilisations	137 530 €	146 320 €	-8 790 €
UFR STC	106 416 €	122 476 €	-16 060 €
Total	407 045 €	437 939 €	-30 895 €
€ / étudiant (1)+(2)+(3)			
UFR Humanités	31 €	31,76 €	-1 €
UFR Langues et civilisations	26 €	27,70 €	-1 €
UFR STC	64 €	74,36 €	-10 €
3 UFRs	33 €	36 €	-3 €
Dotation complémentaire pour l'UFR Langues et civilisations			
SCSP - fonctionnement d'Agen (UFR langues et civilisations)	35 000 €	35 000 €	0 €

données: CAP (IA LM 2024-25), CAP (HC payées int ext sept 2025 pour 24-25), DAF (FC2024/TA2025)

M. Valat donne pour rappel le montant de la répartition de l'enveloppe des moyens en 2024 :
Humanités : 160737 €, L&C : 143100 €, STC : 87062 €

Mme Groult demande pourquoi la CLEFF ne figure pas dans le modèle et comment se compose l'enveloppe des moyens de la CLEFF.

M. Lopez répond qu'intégrer la CLEFF nécessiterait de repenser complètement le modèle, car la CLEFF ne délivre pas de diplômes nationaux de licence ou de master. De ce fait, il n'est pas évident de lui attribuer une part de la subvention publique (SCSP).

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ La CFVU approuve la répartition de l'enveloppe des moyens aux composantes dans le cadre du BI 2026.

IV/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES 2025-2026, 2^{EME} VAGUE

Mme Sadran indique que les formations de licence ont intégré l'UE transition Ecologique et Développement Soutenable (TEDS) et certaines proposeront le dispositif english friendly présenté lors de la CFVU de juillet.

Mme Petit indique que le fichier des MECC de la licence SDL mis à disposition des élus est différent de celui présenté au conseil de l'UFR Langues et Civilisations. Elle signale qu'il manque deux modifications :
page 3 : il aurait fallu retirer "en CC" dans la mention English-friendly. Le cours qu'ils ont choisi est un cours en CT mais bien géré par l'enseignant (dossier) et non par le bureau des examens.
Page 6 : le cours de maths est en présentiel.

M. Petit réaffirme que son organisation syndicale est opposée au principe d'évaluation continue intégrale (ECI), qu'il juge trop contraignant pour les étudiants et inadapté aux régimes spéciaux. Il demande que soient garanties l'anonymat des corrections et l'organisation d'une session de rattrapage globale (et non au cas par cas par unité d'enseignement et laissée à l'appréciation des enseignants).
Pour l'ensemble de ces raisons, il demande l'organisation d'un vote séparé pour les parcours de licence qui relèvent de l'ECI ainsi que pour les parcours de l'antenne d'Agen qui n'autorisent plus le régime dispensé.

M. Valat rappelle que le principe de 2^{nde} chance défini dans l'article 12 de l'arrêté licence du 30/07/2018 prévoit qu'elle peut « prendre la forme :
1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre. »
Il s'étonne par ailleurs de la défiance témoignée à l'égard des enseignants dans le cadre de l'évaluation continue intégrale.

M. Le Bourdonnec reconnaît les difficultés évoquées mais insiste sur le fait qu'elles ne doivent pas conduire à abandonner l'ECI, qu'il considère comme un outil de réussite et de préparation au monde professionnel.

M. Petit déclare défendre l'égalité de traitement entre les étudiants.

M. Valat rappelle que des échanges sur l'ECI ont déjà eu lieu au sein de la commission, que les points de vue reposent plus sur des impressions ou des témoignages indirects. Il suggère de réaliser une étude reposant sur des données statistiques sur la réussite et à des retours d'enquête réalisée auprès des formations concernées. Cette étude pourrait être présentée en CFVU d'ici la fin de l'année universitaire.

M. Le Bourdonnec partage la nécessité de travailler ensemble et de se faire confiance. Il approuve la proposition d'organiser une étude sur le sujet.

M. Petit déclare qu'il n'y a pas de défiance envers les enseignants mais que les étudiants concernés ne sont pas satisfaits du système actuel.

Mme Sadran organise un vote séparé. Les formations identifiées dans le tableau ci-après par un astérisque correspondent aux résultats du vote N°1, toutes les autres aux résultats du vote N°2.

Résultat du vote n°1 :		Résultat du vote n°2 :	
Votants :	25	Votants :	25
Suffrages exprimés :	24	Suffrages exprimés :	25
Pour :	17	Pour :	25
Contre :	7	Contre :	

UFR	Diplôme	Libellé Etape
TLV	DAEU	DAEU
TLV	UMH16	DU Langue des signes - perfectionnement
OSIP	UPP16	DU Passeport pour Réussir et s'Orienter
FR Humanités	LDB22	Licence Lettres BABEL : langues et cultures du monde
FR Humanités	LDH22	Licence Culture humaniste et scientifique
FR Humanités	LEA22	Licence Anglais-philosophie *
FR Humanités	MAG22	Master Interaction, innovation, service
FR Humanités	MAM16	Master Musique et culture
FR Humanités	MBE	Master Etudes sur la guerre
UFR Langues et Civilisations	LIL16	Licence Anglais - Langue, littérature, culture
UFR Langues et Civilisations	LIS16	Licence Anglais - Langue, culture, société
UFR Langues et Civilisations	LIK22	Licence Anglais-Allemand (LLCER)
UFR Langues et Civilisations	LNS16	Licence Sciences du langage
UFR Langues et Civilisations	LKP16	Licence Portugais Trilangue
UFR Langues et Civilisations	LKK16	Licence Russe Trilangue *
UFR Langues et Civilisations	LKD22	Licence Allemand
UFR Langues et Civilisations	LJA22	Licence Espagnol
UFR Langues et Civilisations	LLB16	Licence Arabe*
UFR Langues et Civilisations	LLH16	Licence Japonais
UFR Langues et Civilisations	LLR22	Licence Chinois
UFR Langues et Civilisations	LLC16	Licence Coréen
UFR Langues et Civilisations	LLI16	Licence Italien
UFR Langues et Civilisations	LIP22	Licence Anglais (Agen) *
UFR Langues et Civilisations		LEA tronc commun
UFR Langues et Civilisations	LMB16	licence Anglais-Arabe
UFR Langues et Civilisations	LMD22	Licence Anglais-Allemand
UFR Langues et Civilisations	LME22	Licence Anglais-Espagnol
UFR Langues et Civilisations	LMC16	Licence Anglais-Coréen
UFR Langues et Civilisations	LMF22	Licence Anglais-Italien
UFR Langues et Civilisations	LMG16	Licence Anglais-Espagnol-Basque
UFR Langues et Civilisations	LMH16	Licence Anglais-Japonais
UFR Langues et Civilisations	LMJ16	Licence Anglais-Portugais
UFR Langues et Civilisations	LMK22	Licence Anglais-Russe *
UFR Langues et Civilisations	LMR22	Licence Anglais-Chinois
UFR Langues et Civilisations	LMI22	Licence Anglais-Espagnol (AGEN) *
UFR Langues et Civilisations	MLH16	Master Etudes japonaises
UFR Langues et Civilisations	MLR16	Master Etudes chinoises
UFR Langues et Civilisations	MJA16	Master Les Andalus : domaines historiques arabo. et ibériq
UFR Langues et Civilisations	MIA16	Master Etudes anglophones
UFR Langues et Civilisations	MJE16	Master Etudes hispaniques et hispano-américaines
UFR Langues et Civilisations	MID22	Master Etudes anglophones et germanophones
UFR Langues et Civilisations	MKD16	Master Etudes germaniques, culture, enseignement et traduction
UFR Langues et Civilisations	MIE22	Master Didactique de l'espagnol
UFR Langues et Civilisations	MIT16	Master Traduction pour l'édition

UFR Langues et Civilisations	MJI16	Master Etudes basques
UFR Langues et Civilisations	MFA16	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Anglais
UFR Langues et Civilisations	MFB16	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - basque
UFR Langues et Civilisations	MMI16	Master Commerce international et pays émergents
UFR Langues et Civilisations	MMM22	Master Management de projets événementiels
UFR Langues et Civilisations	MMP22	Master Management de projets transfrontaliers
UFR Langues et Civilisations	MMV22	Master Economie du vin, œnotourisme, interculturalité
UFR Langues et Civilisations	MKS22	Master Etudes slaves : monde est européen
UFR Langues et Civilisations	MDS22	Master Edition, théorie et critique de la bande dessinée
UFR Langues et Civilisations	MJF22	Master Etudes culturelles : Langues, lettres, arts
UFR Langues et Civilisations	MNT22	Master Langues et langage : corpus, description, théories
UFR Langues et Civilisations	MND22	Master Linguistique des langues d'Asie Orientale
UFR Langues et Civilisations	MNB22/MNK22	Master Plurilinguistique, linguistique du développement social (+DD)
UFR Langues et Civilisations	MNI22	Master didactique du FLE (DD Naples)
UFR Langues et Civilisations	MNN22	Master DIFLES Ingénieries de formation, contextes pluriels
UFR Langues et Civilisations	UMF22	Diplôme d'Université Français langue étrangère seconde + FAD
UFR Langues et Civilisations	PMG22	Licence pro. Développement à l'international des PME et ETI
UFR Langues et Civilisations	UMK22	Diplôme d'Université de Coréen

➡ La CFVU approuve les MECC 2025/2026 des parcours de formations référencées dans le tableau ci-dessus.

V/ RENTREE 2025 : OUVERTURE AU 01/09/2025 DE LA CERTIFICATION STOP VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Mme Launay présente la certification. Elle indique qu'à ce jour, 63 étudiants sont déjà inscrits au module. Elle ajoute que le module est également ouvert aux personnels de l'université.

L'objectif de la formation est en particulier de :

- **Sensibiliser** aux enjeux liés aux violences sexistes et sexuelles ;
- **Inform**er sur les notions essentielles : consentement, infractions, procédures, rôle des associations étudiantes ;
- **Prévenir** les situations de VSS en donnant des repères concrets et des outils d'action

La formation est dispensée uniquement en distanciel sur la plateforme e-campus et son volume horaire est de 5 heures. Le module est composé de 7 chapitres : la procédure disciplinaire ; les différentes infractions ; le consentement ; les VSS en milieu étudiant ; victimes et témoins de VSS ; sociologie des VSS ; rôle des associations étudiantes.

A l'instar des autres certifications : attribution de point bonus à hauteur de 0.4 pts dès lors que la note de 20/30 est obtenue.

La formation est gratuite, le module est mis à disposition par l'IMT Atlantique (Mines-Télécom Bretagne) dans le cadre d'une convention, à titre gracieux.

Elle conclue en sur les actions d'information et de communication pour attirer les étudiants vers ces certifications.

VI/ REFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Mme Sadran fait état de la réunion d'information qui s'est déroulée le 15 septembre 2025 à l'amphi Cirot en présence d'environ 130 étudiants. Cette réunion était organisée conjointement par le Rectorat, l'INSPé et l'UBM. Cette réunion a permis d'informer les étudiants sur :

- les nouvelles modalités de concours ;
- l'accompagnement proposé par l'UBM en L3 (2025-2026)

- les perspectives de carrière et l'engagement dans le métier ;
- et recenser les étudiants souhaitant préparer le concours en L3 (2025-2026).

M. Bardet expose l'état d'avancement du dossier Licence Professorat des Ecoles (LPE), 1er degré.

Il rappelle le cadre réglementaire : arrêté "LPE" 09/09/25, arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles (présentant en annexe les modalités des épreuves d'admissibilité et d'admission), ainsi que le contexte de préparation du dossier de co-accréditation par l'UBM et l'UBx. Un pré-dossier a été transmis le 26/06/25 au MEN et le dossier final doit être déposé au plus tard le 30/09/2025. A la suite du dépôt du pré-dossier, les équipes pédagogiques de l'UBM ont été sollicitées pour connaître leur participation future dans la LPE. La LPE est une formation pluridisciplinaire et les équipes pédagogiques de l'UBM seront appelées à intervenir principalement sur dans le bloc 1 : s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire.

4 BLOCS DE FORMATION	Volume horaire	Crédits européens (ECTS)
1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	1110 heures	125 ECTS
2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	120 heures	15 ECTS
3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	120 heures	15 ECTS
4 - Construire son projet professionnel	120 heures	15 ECTS
Adaptation à chaque territoire	Au moins 100 heures	10 ECTS
TOTAL	Au moins 1570 heures	180 ECTS

Projet d'arrêté LPE, répartition en 4 blocs + 1 des trois années de Licence (+ au moins 10 semaines de stage)

Détails du bloc 1 :

Mathématiques*	240 h
Français et compétences langagières	240 h
Sciences et technologie*	108 h
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	108 h
Éducation physique et sportive	108 h
Langue vivante étrangère	108 h
Enseignements artistiques	108 h
Transition écologique et développement soutenable (TEDS)	30 h
Renforcement ou approfondissement disciplinaire (Options à choix)	60 h
TOTAL	1110 h (soit 70 % de la licence)

Les enseignements du bloc 1 comprennent une préparation aux épreuves disciplinaires du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

Le projet comprend également un Parcours bilingues LVR (français-basque et français-occitan) : ouverture prévue pour 2027 (site des Pyrénées-Atlantiques).

Dispositif de dispense des épreuves d'admissibilité « FAST-TRACK » ; mis en œuvre à partir de la session 2028 : pour en bénéficier, les étudiants devront valider le bloc 1 (disciplinaire) sans compensation en L1 et L2, ainsi que, à l'intérieur du bloc 1, les mathématiques et le français sans compensation. Le « FAST-TRACK » permettra aux étudiants de présenter le concours dans l'académie de leur choix, mais tous le CRPE aura lieu le même jour dans toutes les académies.

Une fois le projet de co-accréditation déposé, les équipes pédagogiques devront élaborer la maquette de formation sur la base du document ci-dessous. Il précise que si la répartition des crédits ECTS est figée, la répartition des heures contenues dans les blocs peut être ajustée. L'élaboration de la maquette LPE est attendue pour mars 2026.

Proposition de repartition
Par blocs et volumes
horaires

Blocs	Disciplines/objets de formation	Heures		ECTS		Heures		ECTS		Heures		ECTS		Heures		ECTS		Heures		ECTS		Total
		S1	S1	S2	S2	S3	S3	S4	S4	S5	S5	S6	S6	S6	S6	S6	S6	S6	S6	S6	S6	
Bloc 1 - <i>S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire</i>	Mathématiques*	50	5	60	5	40	5	30	4	30	4	30	4	240	27							
	Français et compétences langagières	50	5	60	5	40	5	30	4	30	4	30	4	240	27							
	Sciences et technologie	32	4			36	4			20	2	20	2	108	12							
	Histoire, géographie, enseignement moral et civique			32	4			36	4	20	2	20	2	108	12							
	Éducation physique et sportive	16	2	16	2	16	2	20	2	20	2	20	2	108	12							
	Langue vivante étrangère - validation du niveau B2	32	4			36	4			20	2	20	2	108	12							
	Enseignements artistiques			32	4			36	4	20	2	20	2	108	12							
	Transition écologique et développement soutenable (TEDS)	16	2			14	2							30	4							
	Renforcement ou approfondissement disciplinaire (options à choix)			12	1			24	3	24	3			60	7							
Total		196	22	212	21	182	22	176	21	184	21	160	18	1110	125							
Bloc 2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage				40	5			40	5	20	2	20	3	120	15							
Bloc 3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier		40	5			40	5			20	2	20	3	120	15							
Bloc 4 - Construire son projet professionnel		26	3	10	2	6	1	26	2	34	3	18	4	120	15							
Adaptation à chaque territoire				20	2	20	2	20	2	20	2	20	2	100	10							
Total tous blocs		258	30	282	30	272	30	246	30	274	30	238	30	1570	180							

Mme Sadran estime que l'UBM a toute sa place dans cette licence professionnalisante et pluridisciplinaire.

M. Foucaud souhaiterait connaître les passerelles de réorientation entrantes vers la LPE.

M. Bardet répond que le dossier d'accréditation se focalise sur les passerelles sortantes, toutefois nous souhaitons avant le déploiement de la LPE engager une réflexion sur les passerelles entrantes.

Mme Sadran ajoute que pour la rédaction du dossier, des échanges ont eu lieu avec les disciplines concernées pour réfléchir à l'organisation de passerelles sortantes « facilitées ».

M. Foucaud s'interroge et s'inquiète de la pérennisation du dispositif « FAST-TRACK ».

M. Bardet répond que celui-ci étant inscrit dans l'arrêté, il ne sera pas remis en cause. Il partage l'inquiétude exprimée quant au caractère inégalitaire du dispositif.

M. Bardet donne quelques informations sur le 2nd degré avec l'extinction des masters MEEF et leur remplacement par les masters « Enseignement et Éducation » (M2e).

- 2026 : dernières promotions de MEEF 1.
- 2027 : dernières promotions de MEEF 2.

Situation des lauréats au concours :

- M1 = élèves fonctionnaires.
- M2 = fonctionnaires stagiaires.

Il indique que l'UBM devra se positionner très rapidement sur son implication dans les M2e mais il convient au préalable pour la présidence de déterminer les impacts sur les disciplines d'UBM et les autres masters de la disparition des MEEF et de l'implantation des M2e.

VII/ PRESENTATION DU GUIDE PRATIQUE A DESTINATION DES JURYS

M. Valat indique que ce document trouve sa genèse dans la période de blocage de l'université du semestre 2 de l'année universitaire 2024/2025 mais également dans la multiplication cette rentrée de nombreux recours relatifs aux délibérations de jurys. Le présent guide sera diffusé prochainement, il a pour but d'outiller chaque membre de jury pour qu'il puisse exercer sa mission en toute sécurité juridique. Il insiste sur les principaux éléments, à savoir : la définition du principe de souveraineté et ses limites, à savoir qu'après délibération, il n'est plus possible au jury de revenir sur son appréciation. Les seuls motifs de contestation recevables sont limités à l'existence d'erreurs matérielles (ex : erreur de report ou de calcul de note) ou d'irrégularités de procédure constitutives d'une illégalité (ex : violation du règlement d'examen).

Mme Santa Cruz estime qu'il s'agit d'un travail nécessaire qui facilitera le travail des jurys.

M. Le Bourdonnec souhaiterait savoir s'il est possible comme pour les jurys du baccalauréat de bénéficier d'une dématérialisation du procès-verbal.

Mme Miras répond que les outils ne sont pas les mêmes et que cette fonctionnalité ne semble pas disponible dans Apogée. Le secrétariat présent en jury procède à l'attribution des points du jury décidés par ce dernier.

M. Arcelin ajoute que les enseignants ont la possibilité de saisir leurs notes de matière dématérialisées en amont des jurys

VIII/ POINT SEMAINE DE RENTREE

Mme Fauvet et M. Hauquin présentent le bilan de la semaine de rentrée. Après un rappel du contexte et des objectifs, ils décrivent les modalités de préparation et de mise en œuvre de cette semaine de rentrée :

- Phase de préparation longue depuis fin avril 2025, impliquant de nombreux services/composantes de l'Université ;
- Accueil de 3490 primo-entrant.e.s (dont environ 9 % d'étudiant.e.s internationaux), accompagné.e.s par 35 tuteurs/tutrices ;
- 96.2 % de retours positifs ;
- A noter, une faible présence de partenaires ciblés pour les étudiants cette année : CAF (deux journées), CPAM (deux journées) TBM, Aqafi (trois journées) Radio Campus et surtout l'absence du CROUS ;
- Bons retours de la part des associations pour l'organisation et la visibilité.

Mme Sadran tient à remercier tout particulièrement Pauline Fauvet, Raphael Le Bris ainsi que l'équipe de tuteurs.

M. Petit ne partage pas l'affirmation de retours positifs des associations quant à l'organisation et la visibilité du village. Lors de réunions de débriefing des associations, l'appréciation quant à l'ambiance du forum et à l'organisation aurait été beaucoup plus nuancée. Il signale l'installation illicite sur le parvis d'un syndicat étudiant qui a perturbé la visite des associations du fait de nuisances sonores. Il insiste surtout sur l'absence d'inscription du village des associations au circuit de visite des étudiants organisé par la DOSIP. Il déplore ainsi un manque de visibilité et un impact probable sur les adhésions.

M. Hauquin se déclare surpris par cette intervention car la semaine de rentrée a été préparée avec les associations. Il rappelle les conditions difficiles de la semaine de rentrée 2024 avec une non-participation des associations communiquée peu avant la mise en œuvre de l'événement et qui a eu des conséquences très négatives sur l'organisation. Il rappelle que les étudiants néo-entrants disposaient entre 11h et 14h d'un temps de pose suffisant pour visiter le village des associations. Il indique enfin qu'il n'a pas eu accès aux retours négatifs évoqués par M. Petit.

M. Le Bourdonnec déclare avoir participé à l'ensemble des activités de la semaine. Il estime que s'il y a pu y avoir des flottements, il refuse de parler de raté et que les étudiants ont eu l'opportunité d'être en contact avec les associations étudiantes. Concernant les nuisances provoquées par un syndicat étudiant, il regrette l'attitude discourtoise de ses membres à son égard. En dépit de l'irrespect assumé des consignes organisationnelles par ce syndicat, il a décidé de ne pas prendre de décision qui aurait pu se traduire par une forme de violence en pleine semaine de rentrée.

La séance est levée à 11h23.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé
Alexandre PÉRAUD

